

ABONNEMENTS
S'adresser rue de la Pompe, 5
BRUXELLES

L'ÉMULATION

ANNONCES & RÉCLAMES
A FORFAIT
S'adresser rue de la Pompe, 5
BRUXELLES

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DIRECTION — RÉDACTION
Rue des Quatre-Bras, 5
Bruxelles

DE BELGIQUE

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139
Bruxelles

— DÉPOSÉ —

BUREAUX : RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES

— DÉPOSÉ —

— 55 —

SOMMAIRE

A nos abonnés. — Société Centrale d'Architecture de Belgique : Rapport sur l'utilité d'instituer un diplôme d'architecte et les conditions d'obtention de ce diplôme. — Excursion. — Concours de Schaerbeek. — Œuvres publiées. — Faits divers. — Le goût. — Concours de Liège.

A NOS ABONNÉS

Nous remercions ceux de nos abonnés qui ont bien voulu nous signaler les retards subis par les livraisons 7 et 8 du Journal et nous mettre à même de sévir contre notre éditeur. — Nous les prions instamment d'avoir l'obligeance de nous indiquer les dates auxquelles ils recevront la 9^e livraison et les suivantes. Nous voulons absolument forcer notre éditeur à plus de régularité dans la publication.

Le Directeur Gérant,
V. DUMORTIER,
Boulevard du Hainaut, 139.

Société centrale d'Architecture de Belgique

Dans sa dernière assemblée générale, la Société centrale d'Architecture a abordé l'étude des questions relatives à la fondation d'un diplôme d'architecte et à la nécessité de le rendre obligatoire. Elle a étudié également les moyens d'arriver à créer en Belgique une école spéciale d'architecture, où l'on puisse acquérir ce diplôme.

Voici le rapport présenté dans cette assemblée, au nom de la commission des droits et devoirs de l'architecte, par M. V. Dumortier, rapporteur, pour servir de base à la discussion de ces intéressantes questions :

RAPPORT

sur l'utilité d'instituer un diplôme d'architecte et les conditions d'obtention de ce diplôme

MESSIEURS,

A la dernière assemblée générale, nous nous sommes occupés du tarif des honoraires et vous avez voté, à défaut d'une meilleure solution de cette question difficile, l'adoption du tarif rédigé par la Société des Architectes de la province de Liège sanctionné l'année dernière par le groupe d'architectes affilié à l'Union syndicale de Bruxelles.

Depuis cette assemblée, la question du tarif des honoraires n'a pas fait un pas, aucune nouvelle proposition ne nous est parvenue; force nous a donc été de l'abandonner provisoirement.

Il nous semble tout naturel, d'ailleurs, que cette question soit secondaire et dépendante de cette autre que nous considérons comme primordiale : *Quelles sont les connaissances requises pour obtenir le diplôme d'architecte?*

En effet, Messieurs, l'utilité d'un tarif minimum n'existe que pour autant qu'on puisse avoir certaines assurances sur le respect dont il sera l'objet, et il est certain que, dans l'état actuel des choses, nous ne pourrions parvenir à le faire respecter; le seul moyen, selon nous, de forcer les architectes à exiger des honoraires sérieux et justement tarifés, c'est de rendre leurs études sérieuses, de leur donner plus d'importance et d'empêcher surtout les ignorants d'exercer une profession qui nécessite des aptitudes multiples, spéciales et la connaissance profonde d'un grand nombre de sciences humaines.

C'est donc en relevant le niveau des études d'architecture que vous parviendrez à exclure peu à peu de la corporation ces parasites auxquels, à cause du faible temps qu'ils ont consacré à des études embryonnaires, il est impossible de comprendre l'importance de la mission qu'on leur confie et, par conséquent, la nécessité de réclamer un salaire en rapport avec celle-ci.

L'attention de votre commission étant appelée sur ce point, elle a cru devoir subdiviser la question comme suit :

1^o Quelles sont actuellement, en Belgique, les études de

— 56 —

l'architecte, et comparer ces études avec celles de nos confrères des pays voisins?

2^o Quelles sont les connaissances nécessaires pour exercer dignement la profession d'architecte?

3^o Quelles sont les réformes à apporter à l'enseignement de l'architecture pour le rendre complet et le mettre en rapport avec l'importance de notre profession et, s'il y a lieu, rédiger le programme d'une école d'architecture, ainsi que les conditions des examens à subir pour l'obtention d'un *diplôme d'architecte*?

Nous nous sommes entourés, Messieurs, pour résoudre ces divers problèmes, de tous les renseignements que nous avons pu nous procurer.

Nous avons parcouru attentivement les programmes d'études des écoles belges appelées à former des architectes; nous avons constaté que dans les unes on consacre trop de temps à la science et peu à l'art; dans les autres nous avons vu que, si l'on s'occupe beaucoup de la partie artistique, la science était laissée dans l'oubli le plus complet.

A l'École polytechnique de Bruxelles appelée à conférer le diplôme d'ingénieur-architecte, les études sont de quatre années dont le temps est réparti de la manière suivante :

En 1^{re} année, sur 700 heures de cours, 200 heures seulement sont consacrées au dessin, soit un peu plus des 3/10^{es}.

En 2^{me} année, sur 900 heures de cours, 280 heures seulement sont consacrées au dessin, soit un peu plus des 3/10^{es}.

En 3^{me} année, sur 900 heures de cours, 60 heures sont affectées à la théorie architecturale et 100 heures au dessin, soit un peu plus des 2/10^{es}.

En 4^{me} année, sur 850 heures de cours, 24 heures à la théorie architecturale et 100 heures au dessin, soit environ 2/10^{es}.

Ces chiffres sont bien concluants : dans une école appelée à former des artistes on consacre en moyenne, 190 heures par an aux choses de l'art!

Dans tout ce programme, on ne parle de projets d'architecture qu'en 3^{me} année où ces études, gratifiées du nom de *travaux graphiques*, se font sous la direction du *chef des travaux graphiques* qui n'est pas architecte.

Et on forme, dit le programme, des ingénieurs-architectes; il est vrai qu'on n'en a formé qu'un seul, m'a-t-on affirmé, depuis cinq ans que l'école existe.

Dans le corps professoral, il n'y a qu'un architecte, au talent duquel nous rendons volontiers un légitime hommage; le reste se compose d'ingénieurs, de mathématiciens, de physiciens et de chimistes.

Ce n'est donc pas là, nous semble-t-il, qu'on peut étudier *l'art architectural*.

Si nous examinons le programme de l'école du génie civil de Gand (annexe à l'Université), nous trouvons :

En 1^{re} année, sur 50 heures de cours, 6 heures sont consacrées à l'architecture et 7 heures au dessin, soit 3/10^{es}.

En 2^{me} année, sur 50 heures de cours, 10 heures sont consacrées à l'architecture et au dessin, soit 2/10^{es}.

En 3^{me} année, sur 50 heures de cours, 12 heures sont consacrées à l'architecture et au dessin, soit 2/10^{es}.

En 4^{me} année, sur 50 heures de cours, 13 heures sont consacrées à l'architecture et au dessin, soit 3/10^{es} environ.

Cela vaut un peu mieux, mais le temps accordé à l'art nous paraît encore plus qu'insuffisant.

Nous pouvons, du reste, bien nous dire entre nous qu'il est universellement reconnu que les architectes sortant de cette école sont peut-être très-forts sur la théorie de la construction, mais paraissent pour la plupart complètement étrangers à l'art.

Nous ne leur en faisons pas un reproche, ils n'en peuvent

— 57 —

rien, puisqu'on ne leur a pas donné l'occasion de s'y initier; nous constatons simplement un fait patent.

Si d'autre part, nous jetons les yeux sur le programme d'études de nos académies, nous y rencontrons l'excès contraire. Tous, ou presque tous, nous y avons passé les plus belles années de notre jeunesse, et pour la plupart ces souvenirs ne sont pas trop éloignés; ne devons-nous pas avouer que si nous y avons appris à dessiner, la partie scientifique est restée lettre morte pour le plus grand nombre?

Nous y avons étudié, il est vrai, des projets de vastes monuments idéals que les plus privilégiés n'auront peut-être jamais l'occasion d'exécuter, même réduits, au lieu de nous familiariser avec des créations plus réalisables; en un mot, dans les études académiques l'art tient, tant bien que mal, une très large place, il accapare si bien le tout, que le côté scientifique est complètement négligé.

C'est à peine s'il y a un cours de construction, de géométrie descriptive ou de coupe des pierres, et encore; dans la plupart des cas, ces cours n'étant pas obligatoires, ne sont fréquentés que par quelques rares élèves.

D'ailleurs, comment voudriez-vous qu'il en fût autrement dans des écoles d'art dont les cours sont limités à 2 ou 3 heures par jour et ne sont donnés qu'en hiver?

C'est cependant de ces académies que sortent presque tous les architectes! Quelques-uns d'entre eux peuvent parfois se rendre à l'étranger plutôt pour y faire de nouvelles études que pour compléter la faible somme des connaissances acquises; d'autres peut-être et plus rares encore s'efforcent, au prix d'un travail et de sacrifices inouis, d'acquiescer par eux-mêmes la science qui leur manque soit dans des ouvrages, soit en fréquentant certains cours spéciaux, publics ou privés.

Nous le répétons, c'est là l'infime minorité.

La plupart se contentent des études faites à l'Académie, et s'intitulent bravement architectes au lendemain du jour où ils en sont sortis.

Ils finiront certainement bien, si la chance les favorise, s'ils sont chargés de quelques travaux, par acquiescer quelque expérience; ils étudieront plus tard la science de construire, ils apprendront à connaître les terrains, les matériaux, etc., mais ce sera le plus souvent au prix de bien des déboires, aux frais de bon nombre de leurs clients, et quelquefois leur expérience coûtera la vie des ouvriers.

Et voilà, Messieurs, comment, en Belgique, on devient (?) architecte. Il n'y a pas de milieu : Ou l'école polytechnique qui forme des constructeurs connaissant la théorie sans la pratique, n'ayant aucunes notions artistiques, sachant, souvent, à peine dessiner. Ou bien, l'académie qui produit des artistes dessinateurs ne connaissant, eux, ni la théorie, ni la pratique de la construction.

Ni les uns, ni les autres, à notre avis, ne peuvent être sérieusement appelés architectes.

Quand on compare cette situation à ce qui se passe en Allemagne et en France, on doit avouer que nous sommes loin de marcher à la tête des peuples chez lesquels l'enseignement artistique est sérieusement organisé.

Nous avons eu sous les yeux les programmes de l'École des Beaux-Arts et de l'École centrale d'Architecture de Paris; nous ne croyons pas devoir vous les développer ici; beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont eu occasion d'examiner ces programmes que nous tenons du reste à votre disposition.

Il nous suffira de vous rappeler l'intéressant article publié sur l'École des Beaux-Arts, col. 13 à 16 de l'*Émulation*, 8^e année.

Nous avons aussi examiné avec soin le nouveau programme des *hautes écoles techniques d'Allemagne*, programme uniforme pour toute l'Allemagne. Dans ces dernières, les études sont aussi beaucoup mieux entendues quoique la partie scientifique occupe une très large place; il est juste de dire qu'on est très studieux en Allemagne et que les journées de travail sont de 11 et 12 heures.

Pour ne citer qu'un exemple : en 4^e année d'études, sur 69 heures de travail par semaine, 44 sont consacrées au dessin, soit 6/10^{es} du temps.

Dans ces établissements spéciaux, tant en Allemagne qu'en France, indépendamment des cours scientifiques qui sont pour la plupart rendus obligatoires par l'exigence des examens, les élèves passent de longues heures dans des ateliers où ils étudient avec ordre et méthode, sous la direction de professeurs renommés, des projets de construction de tous genres. Outre les cours scientifiques qui forment le constructeur et l'hygiéniste, ils suivent les cours artistiques d'archéologie, d'histoire de l'art, d'esthétique, de perspective, qui, personne ne l'ignore, sont bien négligés dans les quelques rares académies où ils sont officiellement organisés; enfin, ils reçoivent comme complément de leurs études des notions d'économie politique, de comptabilité, de droit civil et commercial, etc., etc.

Nous serons parfaitement d'accord pour reconnaître que le niveau des études artistiques est bien supérieur dans ces pays que dans le nôtre, et que nous avons, par conséquent, pour devoir de rechercher les moyens de relever en Belgique les études de l'architecte. Cela contribuera certainement à lui rendre la considération qu'on semble lui refuser en quelque sorte, et à laquelle il a autant de droit que l'ingénieur, l'avocat, le médecin, le notaire, tous gens diplômés, qui ont su, eux, peut-être à cause de l'importance des études qu'ils ont faites, entourer leurs professions d'une sorte d'aurole.

Si nous voulions faire une incursion dans le domaine de la politique, nous pourrions dire que l'institution d'un diplôme aurait pour résultat, en cas d'adoption de certain projet de réforme électorale, de faire ranger l'architecte dans la classe d'électeurs représentant l'intelligence, car c'est là sa place, plutôt que dans les catégories des censitaires représentant la richesse et des ouvriers représentant le travail manuel, où on ne manquerait pas de le reléguer, s'il ne peut, par la production d'un diplôme, justifier de sa qualité d'électeur intelligent.

Nous entrons, Messieurs, au cœur de la question : *Quelles sont les connaissances nécessaires pour exercer la profession d'architecte?*

Dans notre état social, l'architecte doit être un artiste et un constructeur doublé d'un homme d'affaires.

Comme artiste, l'architecte doit posséder tous les secrets de l'art du dessin : la géométrie descriptive, la perspective, le lavis, l'ornement, la figure, la nature; il doit connaître l'histoire de son art, ses diverses transformations à travers les âges, suivant les mœurs, les coutumes, les religions, l'état de civilisation des peuples.

Il doit avoir étudié l'esthétique, cette philosophie de l'art qui lui enseignera à rechercher les moyens à employer pour donner à chacune de ses créations le caractère qui lui convient, pour rendre sensible l'idée qui a présidé à cette création, en un mot, qui lui donnera la science de faire parler le bois, la brique et la pierre.

Comme constructeur, il doit connaître les moyens de construction employés par les anciens et les peuples du moyen âge dans leurs impérissables monuments, les procédés de fabrication et de mise en œuvre des matériaux nouveaux. Il doit étudier la géologie, qui lui apprendra la composition et la nature des sols; la minéralogie, qui lui enseignera le système de formation des matériaux naturels, dont il demandera la composition analytique à la chimie.

Il doit posséder des notions de physique et d'hygiène qui lui permettront de construire, avec toutes les garanties de salubrité possibles, de ventiler et de chauffer les constructions suivant les besoins de leur destination.

Et si nous devrions en croire Vitruve, il devrait posséder aussi la philosophie, ce qui, soit dit en passant, lui serait une grande source de consolation dans les temps actuels.

Comme homme d'affaires, mot inventé par le XIX^e siècle, il doit connaître les lois, les usages, les coutumes qui régissent les propriétés, les droits et devoirs envers les voisins, la jurisprudence nationale et étrangère en matière de propriété et de travaux publics.

Il doit, enfin, connaître la comptabilité, la rédaction des devis, contrats et marchés; en un mot, tout ce qui lui est nécessaire pour pouvoir sagement prendre soin des intérêts de ceux qui ont recours à ses offices.

C'est en résumant ces diverses et nombreuses connaissances que nous avons pu formuler le programme d'études d'une école spéciale d'architecture, dont nous vous proposons de demander la création en Belgique, persuadé qu'elle répond à un besoin impérieux que nous croyons avoir suffisamment justifié. C'est, selon nous, le meilleur moyen de relever et de réformer l'enseignement de l'architecture en Belgique. (A continuer.)

Excursion : La Société Centrale a fait récemment à Reims, Beauvais, Amiens et Arras, une excursion qui a été des plus intéressantes. Nous en parlerons dans une prochaine livraison.

CONCOURS DE SCHAERBEK

Le conseil communal de Schaerbeek vient, sur la proposition du jury, d'annuler le concours ouvert en mars 1881, pour la présentation de projets d'un hôtel communal. Voilà une décision qui pour s'être fait attendre longtemps ne manquera

pas de provoquer l'ahurissement de tous ceux qui ont pu voir, en août 1881, l'exposition des 28 projets envoyés à ce concours.

Il nous paraît intéressant de faire brièvement l'historique des différents jugements rendus successivement par le jury appelé par l'autorité communale à l'éclairer (?) sur le mérite des œuvres exposées.

En février 1882, ce jury composé de M. le bourgmestre Collignon, président, et de MM. Bordiau, Janlet, Kühnen et Saintenoy, architectes, déposa un premier rapport, dont voici à peu près les conclusions :

« Sans s'occuper du chiffre maximum de dépense fixé par le programme (1,200,000 fr., mobilier compris), le jury classe au point de vue exclusif du mérite purement artistique, les six meilleurs projets dans l'ordre suivant :

« 1^o Le projet portant pour devise : « LES MONUMENTS SONT L'EXPRESSION DE LA VITALITÉ D'UN PEUPLE, ayant pour auteur M. J. VAN YSENDYCK.

« 2^o Par égalité les projets marqués : ETOILE ROUGE, S ET H ENTRELAÇÉS et VAN 'T OUWE 'T NIEUW, ayant respectivement pour auteurs MM. V. DUMORTIER, CH. NEUTE et O. VAN RYSELBERGH.

« 3^o Par égalité ceux portant pour devise : VAART WEL et LABOR IMPROBUS OMNIA VINCIT, appartenant à MM. M. BISCHOPS et J. DESMEDI.

Il propose de décerner la première prime (5,000 fr.), à M. Van Ysendyck et de reporter en trois primes d'égale valeur, sur les trois projets classés en deuxième et troisième rang, la somme des deuxième et troisième primes ajoutées, soit de donner à chacun des trois seconds fr. 1,666-66; enfin d'accorder une médaille aux auteurs des deux derniers projets. Ces médailles n'étaient pas prévues au programme et devaient être considérées comme récompenses supplémentaires, motivées par le grand nombre de projets remarquables. On pouvait donc considérer le concours comme ayant produit d'excellents résultats.

C'était bel et bien fini, le conseil communal n'avait plus qu'à ratifier la décision du jury, quand deux des concurrents désignés pour les primes, deux intrus, s'avisèrent de protester vis-à-vis dudit conseil communal contre cette décision. Ces mécontents prétendaient que le jury n'avait pas observé les conditions du programme, qui exigeait l'exclusion de tout projet inexécutable pour 1,200,000 fr. Ces esprits assez mal faits pour ne pas se laisser battre sans crier, avançaient que le projet de M. Van Ysendyck coûterait au moins 1,520,000 fr., et, chose bizarre, constatée depuis peu, ils étaient en cela parfaitement d'accord avec certaines estimations faites officieusement par certains membres du jury.

La conséquence fut que le conseil ne crut pas devoir approuver le premier rapport du jury, invita celui-ci à revoir son travail et à se prononcer en tenant compte des conditions expresses du programme, relativement à la dépense qu'entraînerait l'exécution éventuelle de l'un ou l'autre des projets primés.

Après un an de gestation, mis en demeure de donner une solution à cette question qui menaçait de s'éterniser, le même jury, moins l'architecte Saintenoy, qui s'était retiré après le premier jugement, vint de déposer un deuxième rapport dont les conclusions sont vraiment stupéfiantes.

Dans ce document, en contradiction constante avec leur premier rapport, les membres du jury sont forcés de déclarer, bien à regret, après des hésitations sans nombre et de nombreuses tentatives d'échapper la question en se retranchant derrière les rabais considérables de certaines adjudications récentes, que l'exécution du projet de M. Van Ysendyck coûterait 1,520,000 fr.; cela résulte d'un long et minutieux travail fait par M. Kühnen.

La stricte observance du règlement du concours exigeait donc l'exclusion de ce concurrent.

Mais il ne pouvait convenir aux membres du jury d'exclure tout seul M. Van Ysendyck; ils ajoutèrent donc tout simplement, à l'unanimité, s. v. p. (quel admirable accord!) que les autres projets ne remplissant pas les conditions du programme, ils proposaient au conseil d'annuler le concours, tout en accordant des indemnités de 4,000 fr. à M. Van Ysendyck, de 2,000 fr. aux trois suivants et de 500 fr. à MM. Bisschops et Desmedt.

Quels changeants que ces trois suivants! On rogne 4,000 fr. au premier pour augmenter leurs parts; ils devraient être bien heureux.

Eh bien, non! nous ne sommes pas satisfaits. Nous déclarons hautement que la question pécuniaire nous est assez indifférente; nous défendons une question de principe et non une mesquine question d'argent et à ce propos nous rompons un anonymat que des initiales transparentes auraient d'ailleurs rendu inutile.

Nous voudrions savoir en quoi les autres projets ne remplissent pas les conditions du programme? Et, MM. du jury, vous gardez, sur ce point, de Conrad le silence prudent.

Est-ce que l'exécution de ces projets exigerait une dépense supérieure à 1,200,000 fr.? Vous n'oseriez le certifier, n'ayant pas fait pour ceux-ci, comme pour celui de M. Van Ysendyck, un travail d'estimation qui n'aurait servi qu'à prouver le contraire.

Si l'estimation faite par M. Kühnen prouve que le projet de M. Van Ysendyck, avec sa tour de dimensions colossales (14 mètres de côté), ses façades en pierre richement sculptées, sa luxueuse décoration intérieure, ne coûterait que 1,520,000 fr., il suffit d'un examen comparatif pour constater cette chose évidente, remarquée déjà lors de l'exposition, que les autres

projets beaucoup plus simples et moins fastueux, étaient exécutables pour les 1,200,000 francs fixés.

Auriez-vous une conviction contraire, Messieurs? Vous ne le dites pas, et cela prouve de votre part une bien grande prudence!

Ce n'est donc pas au point de vue financier que les autres projets ne remplissent pas les conditions du programme.

Est-ce pour d'autres raisons? Ne comprennent-ils pas tous les locaux demandés, et ceux-ci ne sont-ils pas pour la plupart mieux distribués que dans le projet que vous favorisez? Nous vous défions bien de l'affirmer! Sont-ils, par hasard, dénués de mérite artistique? Dites-le donc franchement! Mais vous ne pourriez déclarer cela sans vous déjuger, car vous avez jugé vous-même que cinq d'entre eux, au point de vue purement artistique, méritaient d'être classés trois en deuxième et deux en troisième rang!

Vous n'aviez pas de raisons sérieuses pour proposer l'annulation du concours au conseil communal. Vous saviez bien que ce conseil, qui s'était déclaré mineur dans cette affaire, en vous accordant sa pleine et entière confiance, ne pouvait en somme qu'approuver une décision présentée par des hommes qu'il avait le droit de croire compétents, mais qui, au lieu de l'éclairer, n'ont réussi qu'à le mettre successivement dans des situations de plus en plus embarrassantes.

Non, Messieurs, vous n'aviez pas de raisons plausibles, mais vous aviez un but bien déterminé: ne pouvant empêcher l'exclusion de M. Van Ysendyck, aculé, mis au pied du mur, dans une véritable impasse, vous avez préféré infirmer, dans votre deuxième rapport, les conclusions du premier (1), et comme conséquence, vous décerner un brevet de..... légèreté, que personne ne vous contestera.

M. BISSCHOPS, J. DESMEDI, V. DUMORTIER, CH. NEUTE ET O. VAN RYSELBERGHE.

ŒUVRES PUBLIÉES

Pl. 36. — *Maison Rempart des Tailleurs de pierres, à Anvers*, par l'architecte F. HOMPEL. — Cette maison flamande, à pignons à enroulement, traitée en briques apparentes et coupée de baudeaux en pierre blanche, ne manque pas de caractère; peut-être y a-t-il un peu de maigreur dans les deux piliers doriques du premier étage, si on les compare aux piliers ioniques du deuxième. Cette habitation fait partie de la série de constructions originales dont nos jeunes et vaillants confrères d'Anvers sont occupés à doter leur ville.

Il y a, à Anvers, une tendance sérieuse à rompre, une bonne fois, avec l'éternel et monotone plâtrage, dont nous avons tant de peine à nous débarrasser à Bruxelles, grâce à toute une pléiade de pseudo-architectes, qui feraient bien de méditer et de mettre en pratique ce vers de Boileau :

Soyez plutôt maçon si c'est votre talent.

— Maçon, soit; mais rien que maçon alors? V. D.

FAITS DIVERS

Notre collaborateur et ami M. Ernest Acker vient d'ajouter une victoire à ses succès déjà nombreux dans les concours : le jury chargé de juger le concours pour le meilleur projet de diplôme destiné aux participants à l'exposition d'Amsterdam lui a décerné la 2^e prime; la première a été obtenue par un architecte hollandais, la troisième par MM. Mellery frères, artistes peintres à Bruxelles.

LE GOÛT

Qu'est-ce que le goût? C'est une faculté personnelle. Les écoles d'art ont quelquefois essayé de le réglementer; la mode, les idées courantes, les mœurs nouvelles en ont donné diverses formules, mais en vain : le goût idéal a échappé à toutes les explications, à toutes les tentatives de formules. Le goût n'existe pas.

Une historiette à ce sujet. Elle concerne l'architecte Minard, mort dernièrement.

Un beau jour, M. Minard, voulant se faire construire une habitation de style flamand (il y a de cela une quarantaine d'années), dut demander l'autorisation de bâtir à l'administration gantoise, en lui envoyant ses plans.

Cette autorisation lui fut refusée net; on considéra comme une folie barbare, une fantaisie ridicule l'idée de construire une maison en *vieux style*; on exigea de M. Minard une habitation au goût du jour, plate, à ouvertures régulières, à corniche horizontale, dans le style « classique », tel qu'on voit aujourd'hui encore presque tout le quartier Léopold, à Bruxelles. Et l'architecte « flamand » dut obéir à cette injonction, se contentant de donner à l'intérieur de son habitation le caractère qu'il lui voulait partout.

Aujourd'hui, on est revenu de ces idées saugrenues, — du moins chez les personnes dont le goût naturel n'a pas été violenté par l'éducation et les banalités de la mode.

(La Chronique.)

CONCOURS DE LIÈGE

L'ADMINISTRATION DES HOSPICES DE LIÈGE nous informe qu'elle a postposé au 15 juillet prochain le délai pour le dépôt des plans du concours relatif à la construction d'un asile de la vieillesse.

C'est un commencement de satisfaction donné aux critiques fort sensées de notre collaborateur V. D.

Espérons que l'Administration des Hospices ne s'arrêtera pas en cette bonne voie. Cela est urgent, si elle veut obtenir un résultat sérieux du concours ouvert par elle. E. A.

(1) Nous défions le jury de nous mettre en mesure de publier simultanément ces deux rapports.